

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Insécurité au lycée Paul-Indjendjet-Gondjout : trois élèves exclus définitivement

**LES** motifs de cette exclusion sont divers : détention de cocaïne, d'arme blanche et braquage en uniforme scolaire. Un phénomène d'insécurité au sein des établissements scolaires au Gabon qui perdure et à laquelle l'État a du mal à trouver de vraies solutions.

Abel EYEGHE EKORE  
Libreville/Gabon

**Q**UELQUES mois à peine après la rentrée des classes que des faits divers sont déjà signalés en grand nombre au lycée Paul-Indjendjet-Gondjout, à Libreville. Charlain Engoh, un élève inscrit en classe de 1re A1B, Toussaint Mbina (2nde LE3) et Alain Davy Biteghe (2nde LE5) ont été exclus pour des faits de détention de cocaïne, d'arme blanche et braquage en uniforme scolaire.

Des sources proches du dossier indiquent que le premier cas, celui de Charlain Engo, qui concerne la cocaïne, a été découvert le jour où celui-ci a débuté les cours au lycée Paul-Indjendjet-Gondjout. En provenance d'un autre établissement, Charlain Engo a été accepté au lycée d'État. Lors de son premier jour de cours, les surveillants procèdent à la fouille de son sac à l'entrée du portail et tombent sur de la cocaïne enroulée dans un paquet. Le jeune conduit à l'administration reconnaît les faits et déclare s'en être procuré auprès de ses amis à l'ancienne gare routière de Libreville. Sans pour autant donner les noms de ces derniers.

Le second cas fait état d'un braquage. Alain Davy Biteghe, cet



Une vue du lycée Paul-Indjendjet-Gondjout

élève de la 2nde LE5, vêtu de son uniforme scolaire, s'en est pris à une dame devant le portail du lycée en pleine journée. Il lui a arraché ses effets, avant de s'évanouir dans la nature. Pis, poursuit notre source, quelque temps après ce forfait, le jeune homme, toujours

vêtu de son uniforme scolaire, va, cette fois-ci, s'en prendre à la psychologue dudit établissement à la hauteur de la passerelle piétonne. La dame était sortie pour récupérer un colis, mais le jeune homme s'est jeté sur elle pour lui arracher ses deux téléphones

portables, avant de s'enfuir. Malheureusement pour lui, la victime a réussi à l'identifier.

Convoquée au sein de l'établissement par la direction, la génitrice de l'élève n'a eu d'autre choix que d'accepter de rembourser les téléphones volés, qui étaient déjà

vendus à la gare routière.

Quant à Hearly Toussaint Mbina, inscrit en 2nde LE3, il a été surpris avec une tête de bouteille cassée dissimulée dans son sac, au cours d'une fouille au sein de l'établissement par les surveillants. Pour se défendre, le jeune homme dit s'être muni de cette arme blanche pour riposter au cas où il serait victime d'un braquage au sein du lycée. Un argument peu convaincant pour les responsables de l'établissement qui, après avoir convoqué ses parents, ont envisagé son exclusion définitive, à l'instar des deux autres apprenants. Conformément aux articles 21, 24 et 30 du règlement intérieur du lycée Paul-Indjendjet-Gondjout.

C'est donc le 21 novembre dernier, au terme du conseil de discipline qui s'est tenu en présence de leurs parents, des responsables de l'association des parents d'élèves et autres membres de l'administration, que les trois élèves ont été renvoyés définitivement du lycée Paul-Indjendjet-Gondjout.

### Contrepoint

## Investir dans le dispositif sécuritaire

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

**A**FIN de mieux prévenir tous les errements auxquels se livrent les apprenants au sein des établissements scolaires, aussi bien à Libreville que dans l'arrière-pays, le gouvernement n'a pas d'autre choix que celui d'investir dans le volet sécurité. Toute chose qui nécessite préalablement la mise à disposition d'un personnel opérationnel à tout moment. En effet, si par le passé, le mi-

nistère de l'Éducation nationale avait eu recours aux agences de sécurité privées comme la Société gabonaise de services (SGS), pour prévenir efficacement la survenance d'actes de violence ou de braquage voire de vols, ce partenariat a finalement fait long feu. Entre autres, à cause de ce que les engagements financiers de l'État n'étaient plus à jour.

Au regard de la recrudescence de l'insécurité dans les établissements scolaires, les pouvoirs publics doivent inéluctablement renforcer les effectifs de sur-

veillance. Lesquels personnels en nombre considérable procéderaient ainsi à des fouilles systématiques au quotidien, en plus d'identifier et de démanteler les lieux de confinement des petits gangs, qui entretiennent la délinquance et la criminalité dans les lycées, collèges et écoles primaires.

Et pour résoudre, un tant soit peu, la problématique du vieillissement du personnel de surveillance au sein de certains établissements scolaires – lesquels sont pour le cas du lycée Paul- Ind-

jendjet-Gondjout des policiers à la retraite –, les responsables pourraient aussi solliciter l'intervention des éléments de la police municipale. Comme cela se fait sous d'autres cieux.

Au demeurant, la question de l'insécurité au sein et dans le périmètre immédiat des structures scolaires nécessite des efforts financiers soutenus de la part des pouvoirs publics. Toute chose qui favoriserait une meilleure mobilisation du personnel de surveillance, tant sur les plans quantitatif que qualitatif.